



Déclaration de l'IFLA sur l'accès libre – clarification de la position et de la stratégie de l'IFLA ⁽¹⁾

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) est attachée aux principes de liberté d'accès à l'information et à la croyance qu'un accès universel et équitable à l'information est vital pour le bien-être social, éducatif, culturel, démocratique et économique des personnes, des communautés et des organisations.

L'accès libre est le nom connu d'un concept, un mouvement et un modèle d'organisation dont le but est de fournir un accès libre au et une réutilisation du savoir scientifique sous la forme d'articles de recherche, de monographies, de données et des documents associés. L'accès libre permet cette fourniture en remplaçant le modèle d'organisation actuel de paiement après publication par les souscripteurs par un modèle d'organisation qui ne fait pas payer les lecteurs ou les institutions pour l'accès aux documents. Par conséquent, l'accès libre est un problème prioritaire dans l'agenda de IFLA sur l'information.

Définition de l'accès libre

Pour commencer, l'IFLA a signé la déclaration de Berlin sur l'accès libre aux connaissances dans les sciences exactes et dans les sciences humaines. L'IFLA adhère à la définition du libre accès donnée dans la déclaration de Berlin et l'utilisera dans la communication publique et dans les contacts avec d'autres organisations (2).

Se concentrer sur l'accès libre

L'IFLA reconnaît qu'il y a de nombreux objectifs intéressants, en dehors du libre accès, concernant le développement d'un système de la communication scientifique et savante, comme :

- installer un système rigoureux de contrôle de la qualité scientifique ;
- fournir une conservation à long terme de l'information scientifique ;
- sauvegarder la liberté contre la censure ;
- offrir des services efficaces et proches des utilisateurs ;
- promouvoir les activités qui favorisent "la maîtrise de l'information";
- élargir la bande passante et autres infrastructures essentielles pour développer un accès solide à l'information.

Il y a une synergie positive entre l'accès libre et la poursuite de ces autres objectifs essentiels et l'IFLA soutient de nombreuses activités liées à ces objectifs ; cependant, ils ne sont pas identiques à l'accès libre tel que défini plus haut et aucun n'exige l'autre. L'IFLA soutiendra l'accès libre avec un accent particulier sur le problème de l'accès.

Le modèle actuel ne garantit pas l'accès et n'est pas durable

Comme le rythme et le nombre des publications de recherche ne cessent d'augmenter, le modèle actuel de communication scientifique – par abonnement aux publications scientifiques – est difficilement tenable et ne fonctionne pas de façon efficace dans l'intérêt de la communauté. Les revues scientifiques sont de plus en plus chères et il n'y a pas de relation claire et consistante entre le prix, la qualité et l'impact. Même les bibliothèques de recherche

les plus riches ne peuvent plus acheter tout ce qui est nécessaire aux enseignants et aux étudiants.

La situation est encore plus critique pour les petites universités et collèges et grandement inacceptable pour les institutions du monde en développement, ayant des budgets très limités ou nuls. Des initiatives existantes pour le développement compensent partiellement le manque d'accès à une information essentielle, mais ces initiatives dépendent des décisions des éditeurs, prises de façon unilatérale.

L'insatisfaction est croissante parmi tous les acteurs. Les auteurs sont concernés parce que leur travail ne peut être consulté par tous leurs collègues ; ils ne peuvent recevoir la reconnaissance globale qu'ils recherchent et continuent souvent, même sans résultat, de transférer leurs droits d'auteur, qui limitent l'utilisation et la réutilisation de leurs travaux. Les lecteurs ne peuvent avoir accès à toute la littérature scientifique dont ils ont besoin et, par conséquent, leurs recherches sont moins efficaces. La société toute entière souffre de moyens de communication inefficaces, ce qui limite l'innovation et le développement. Un partage généralisé des résultats de la recherche est une part essentielle de l'investissement gouvernemental dans la science. Un partage large et rapide du savoir permet l'avancement de la science et, par conséquent, le développement de bénéfices médicaux, économiques et sociaux pour le public. Sans surprise, les bibliothécaires ont été les principaux avocats de l'accès libre.

Les bénéfices de l'accès libre

Rendre les résultats de la recherche disponibles sans barrières financières, légales, et techniques apporte des gains substantiels. Les chercheurs bénéficient d'une augmentation de la visibilité, de l'utilisation et de l'impact de leur travail. L'accès libre aide à faire connaître les capacités de recherche d'une institution. Pour les éditeurs, l'accès libre leur apporte un maximum de visibilité, accroît le nombre de lecteurs et l'impact du contenu ; cela signifie qu'une dissémination améliorée est apportée à la recherche. L'accès libre développe le flux du savoir entre le Nord et le Sud et aussi entre le Sud et le Sud.

L'accès libre et le nouveau rôle des bibliothèques

Les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans le développement de l'accès libre par leur expertise en construisant des infrastructures, en créant des services conviviaux de haute qualité et en préservant l'accès à long terme. Les bibliothécaires ont montré leur soutien à l'accès libre en signant des initiatives et des pétitions en faveur de l'accès libre. Ils ont formé les enseignants et les administratifs à l'évolution de la communication scientifique. Les bibliothèques ont établi des partenariats avec les enseignants et les chercheurs pour installer des collections en libre accès et convaincre les enseignants et les étudiants à déposer les résultats de leur recherche. Les bibliothécaires ont fourni un soutien pour la sauvegarde et le partage des données de la recherche. Elles ont aidé les éditeurs scientifiques à publier des revues et des livres en libre accès et ils ont travaillé avec les éducateurs pour produire des ressources éducatives assurant la qualité du contenu numérique, son utilisation et son partage. L'accès libre a changé le profil des bibliothèques universitaires et de recherche. Les bibliothèques nationales sont impliquées dans le développement de politiques d'accès libre et le soutien d'infrastructures de recherche et d'accès libre au patrimoine culturel. Les bibliothèques publiques offrent un contenu adapté à leurs usagers en libre accès. Et, selon le Rapport mondial IFLA 2010, la grande majorité des bibliothèques soutiennent l'accès libre.

Promouvoir l'accès libre en coopérant avec les organisations internationales

L'IFLA travaille avec des organisations globales comme les Nations Unies, l'UNESCO, L'OMS, l'OMPI, le WSIS et autres pour promouvoir et défendre l'accès libre pour la recherche publique, les ressources éducationnelles et le patrimoine culturel. Lors de ses contacts et de sa coopération avec ces organisations, l'IFLA annonce explicitement que l'accès libre, dans son sens autorisé, est nécessaire au progrès de la science, au développement de la société et à une véritable citoyenneté. L'accès libre fournira aux usagers l'ouverture dont ils ont besoin et permettra aux bibliothèques d'accroître leur rôle et ainsi d'améliorer la santé humaine et le bien-être des hommes.

Se connecter au mouvement de l'accès libre

L'accès libre à la recherche, aux ressources éducatives et aux données scientifiques est maintenant un mouvement mondial. De nombreuses organisations travaillent à la réalisation de cet objectif. L'IFLA se joindra à ces organisations, sans dupliquer les efforts, mais en créant une synergie.

L'IFLA établira des partenariats avec et soutiendra les organisations, programmes, initiatives et services qui développent l'accès libre, comme SPARC (US/Europe/Japon), COAR, OASPA, Bioline International & DOAJ, parmi d'autres.

L'IFLA va préparer des déclarations communes avec ces organisations.

Travailler avec les membres de l'IFLA

L'accès libre est un des piliers du plan stratégique de l'IFLA pour 2010-2015 dans lequel une approche de toute l'organisation est définie pour intégrer la question dans les activités courantes et futures de l'IFLA.

L'IFLA conseillera à ses associations membres de :

- promouvoir l'accès libre dans les politiques nationales ;
- inciter les bibliothèques membres à développer l'accès libre dans leurs communautés et à prendre des mesures pour augmenter l'impact de l'accès libre ;
- développer l'infrastructure locale et nationale de l'information pour stimuler le libre accès ;
- aider à la préparation des politiques nationales pour développer l'accès libre au savoir ainsi qu'à la recherche publique et le patrimoine culturel ;
- soutenir les organisations, les programmes, les initiatives et les services qui travaillent à la promotion de l'accès libre.

Avec des partenaires comme SPARC, EIFL et LIBER, l'IFLA fournira à ses associations membres le matériel de propagande et les guides pratiques liés à ces recommandations.

Les publications de l'IFLA seront en libre accès

L'IFLA développera un plan de transition précisant les étapes conduisant à transformer les publications de l'IFLA en libre accès.

1) Une résolution de l'assemblée générale de l' IFLA le 14 août 2010, demanda à l'IFLA de clarifier sa position sur l'accès libre et de développer une stratégie pour agir. Ce travail fut confié à un groupe de travail de la présidente par le bureau professionnel.

2) « **Définition des publications concernées par l'accès libre** »

Établir l'accès libre comme une procédure avantageuse exige l'engagement actif de tous les individus producteurs de connaissances scientifiques ou possesseurs de patrimoine culturel. Les publications concernées par l'accès libre comprennent les résultats d'un travail scientifique original, les données brutes et les métadonnées, les documents sources, les représentations numériques de documents illustrés et graphiques et les documents multimédia scientifiques.

Ces publications en accès libre doivent remplir deux conditions :

1. Les auteurs et possesseurs de droits sur ces publications accordent à tous les utilisateurs un droit d'accès libre, irrévocable, mondial ainsi que le droit de copier, utiliser, distribuer , transmettre et afficher l'oeuvre publiquement et faire et distribuer des oeuvres dérivées, sur tout support numérique pour tout objectif responsable, à condition de citer convenablement les auteurs (les normes communautaires continueront à fournir le mécanisme pour maintenir l'attribution et l'utilisation responsable de l'oeuvre publiée, comme elles le font maintenant), ainsi que le droit de faire quelques copies pour leur usage personnel.

2. Une version complète de l'oeuvre et le matériel complémentaire, y compris une copie de la permission mentionnée ci-dessus, est déposée dans un format numérique approprié (et ainsi publiée) dans au moins un dépôt utilisant des normes techniques appropriées (comme les définitions des archives ouvertes), financé et organisé par une institution académique, une société savante, une agence gouvernementale ou une organisation bien établie qui assure l'accès libre, une distribution non restrictive, l'interopérabilité et un archivage à long terme.”